

REPARTITION DU CONTROLE MEDICAL COMMISSION MEDICALES et MEDECINS AGREES CONSULTANT HORS COMMISSION

Compétence	Motifs du contrôle médical	Situations rencontrées
<p align="center">Médecins agréés consultant hors commissions</p>	<p align="center">Raisons de santé</p>	<p>⇒ candidat ou conducteur atteint d'une infirmité ou d'une affection susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou susceptible de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire à validité limitée,</p> <p>⇒ conducteur dont l'état physique peut permettre au Préfet d'estimer, selon les informations en sa possession (dont le signalement), qu'il est susceptible d'être incompatible avec le maintien du permis de conduire,</p> <p>⇒ personne hospitalisée d'office</p> <p>⇒ candidat ayant fait l'objet d'une décision de réforme ou d'exemption temporaire ou définitive,</p> <p>⇒ candidat titulaire d'une pension d'invalidité à titre civil ou militaire,</p> <p>⇒ candidat comparaisant à la demande de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière,</p> <p>⇒ candidat ou conducteur titulaire d'un permis de conduire de la catégorie A ou B délivré pour la conduite de véhicule aménagé pour tenir compte de leur handicap,</p> <p>⇒ candidat ou conducteur souhaitant être dispensé du port de la ceinture de sécurité.</p>
	<p align="center">Raisons professionnelles</p>	<p>⇒ conducteur titulaire des catégories C, D, EC et ED qui sollicite la délivrance ou la prorogation de ses catégories,</p> <p>⇒ titulaire de la catégorie B du permis de conduire de taxi, voiture de tourisme avec chauffeur, de voiture de remise, d'ambulance, de véhicule affecté au transport d'enfants ou de véhicule affecté au transport de personnes,</p> <p>⇒ titulaire de la catégorie A conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues utilisé pour le transport de personnes à titre onéreux,</p> <p>⇒ conducteur enseignant ou futur enseignant de la conduite.</p>
	<p align="center">Infractions au Code de la Route (sans lien avec la consommation d'alcool ou de stupéfiants)</p>	<p>⇒ conducteur ayant fait l'objet d'une mesure portant restriction ou suspension de ses droits de conduire d'une durée <u>supérieure à un mois</u> à la suite d'une ou plusieurs infractions au Code de la route, autres que celles liées à la consommation d'alcool et de stupéfiants,</p> <p>⇒ candidat au permis de conduire sollicitant un nouveau permis après une invalidation ou annulation sans infraction liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants.</p>
	<p align="center">Autres cas</p>	<p>⇒ conducteur impliqué dans un accident corporel de la circulation (à la demande du préfet),</p> <p>⇒ candidat ou conducteur titulaire du permis de conduire BE.</p>
<p align="center">Commissions médicales</p>	<p align="center">Infractions au Code de la Route (liées à la consommation d'alcool ou de stupéfiants)</p>	<p>⇒ candidat au permis de conduire sollicitant un nouveau permis après une annulation ou invalidation résultant d'infractions dont l'une au moins est liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants,</p> <p>⇒ conducteur sollicitant la restitution de son permis de conduire après une suspension consécutive à une infraction liée à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants,</p> <p>⇒ conducteur titulaire d'un permis de conduire à durée de validité limitée délivré suite à une des mesures de suspension ou d'annulation liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants, qui sollicite la prorogation de ses droits à conduire,</p> <p>⇒ conducteur auquel est imputable une infraction liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants.</p>
	<p align="center">Autres cas</p>	<p>⇒ usager redirigé par un médecin agréé consultant hors commission médicale</p>